

Sous la présidence de Jean-Michel DESAILLY, Maire.

Étaient présents : Mesdames Fabienne KWIATKOWSKI, Anne-Marie DUPUIS, Anne-Marie DECOTTIGNIES, Messieurs Christian HUTIN, Léon BERNARD, Claude HERMANT, Denis LECOMTE, Fernand DELCOURT.

Étaient absents représentés : Madame Claire SOUFFLET-LEMANCEL ayant donné procuration à Madame Fabienne KWIATKOWSKI et Monsieur Mathieu LOUIS ayant donné procuration à Madame Anne-Marie DECOTTIGNIES.

Étaient absentes : Mesdames Pascaline PORA et Delphine SERGIER.

Madame Anne-Marie DECOTTIGNIES est élue secrétaire.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL NORD AVIS SUITE À L'ARRÊT PROJET

Vu le dossier d'arrêt de projet du PLUi du Nord des Campagnes de l'Artois et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement et le plan de zonage d'Aubigny-en-Artois et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de PLUi arrêté le 5 décembre 2019 avec les réserves suivantes :

- Nous souhaiterions que les parcelles cadastrées ZL 15, 16 et 17 ne soient pas constructibles afin d'en faire une zone tampon au vu des dernières coulées de boue sur le secteur ;
- Concernant le stationnement en zone Uaa, nous souhaiterions une place par logement pour les logements collectifs ;
- Nous souhaiterions privilégier la destination commerciale pour les locaux en rez-de-chaussée dans la zone Uaa pendant les trois premières années de vacance du local commercial ;
- Nous souhaiterions autoriser les clôtures en matériaux pleins en limites séparatives (sauf parpaings nus), à hauteur de 2 mètres maximum, et supprimer l'obligation de doublement avec une haie vive dans toutes les zones.